



Deux Rivières, Commune nouvelle Commune déléguée d'Accolay

INFORMATIONS COMMUNALES

• 2^{ème} tranche de remplacements des branchements particuliers d'eau

Les travaux ont été effectués par les entreprises Billaudet (Bazarnes) et Tapin (Cravant). Ils concernent 104 branchements particuliers, 17 vannes de sectorisation et 4 compteurs de sectorisation, pour le quai Saint-Nicolas, les rues du Pont, du Moulin Jacquot, de la Mairie, du Canal et de Reigny. Ces travaux portent sur la partie publique du réseau (de la conduite principale jusqu'en limite de propriété), avec la pose du compteur sur le domaine public. Ils permettent de mieux lutter contre les fuites et de faire des économies substantielles (préserver la ressource en eau, réduire les coûts de pompage et de traitement, réduire la redevance versée à l'Agence de l'eau, se mettre en conformité avec la réglementation et simplifier la relève des consommations). Cette 2^{ème} tranche d'un coût de 191 278,92 € TTC est financée avec une subvention de l'État de 48 000 € et le fonds de compensation de la TVA pour 31 377,39 €.

Nous remercions les riverains pour leur compréhension et leur facilitation bienveillante, ces travaux leur ayant apporté des inconvénients inévitables.

► *la première tranche de travaux, réalisée en 2017, et la surveillance du pompage ont déjà permis de réduire considérablement les pertes en eau.*

• Relevé des compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau a commencé et se poursuivra pendant le mois de juillet.

• Tarif du service des eaux

Pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020, les redevances communales du service des eaux sont :

- Abonnement annuel (payable au cours du 1^{er} semestre 2020) : 60 €
- Consommation d'eau potable (facturée au cours du 3^{ème} trimestre 2020) : 1,15 €/m³,

S'ajoutent es redevances dues à l'Agence de l'Eau Seine – Normandie :

- Pollution : 0,42 €/m³,
- Prélèvement sur la ressource en eau : 0,062 €/m³.

► *soit un coût de 255,84 € TTC pour une consommation de référence de 120 m³ (+8,2 %)*

• L'éclairage public

Avec un financement du Syndicat d'énergies de l'Yonne et un reste à charge de 4000 € pour le budget de la commune déléguée d'Accolay, 4 nouveaux points lumineux – équipés de leds – ont été installés, face au 50 rue Hors-Murs, chemin de Reigny, rue du Crot Sallé et rue du Fays (ici pour remplacer un vieux tube néon).

• Aqueduc de la rue du canal

La voûte de l'aqueduc du ru qui passe sous la rue du canal s'est partiellement effondrée, interdisant le passage pendant de longues semaines. Cet aqueduc a été construit vers 1880, lors du percement du canal. Un nouveau busage et une dalle en béton pour supporter les véhicules lourds qui empruntent cette rue ont été réalisés pour une peu plus de 10000 € HT. Les rénovations de la voirie communale qui avaient été prévues en 2019 sont pour cette raison reportées.

• Le camping municipal du Moulin Jacquot

Le Conseil communal d'Accolay avait proposé une location-vente du camping municipal, pour laquelle deux offres avaient été reçues. Ces offres ne correspondant pas à sa valeur patrimoniale et comptable, c'est un bail commercial qui a été proposé et pour lequel Mme Aurore Ladurelle s'est portée candidate et a été retenue, décision entérinée par le Conseil municipal Deux Rivières à la

majorité. Depuis, le 1^{er} avril, Mme Ladurelle gère notre camping et y a transféré l'épicerie, le bar et de snack des P'tites Courses jusqu'au 15 octobre.

• **Activités de bricolage ou de jardinage**

À la demande de plusieurs administrés, il est rappelé que :

« Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16h00 à 18h00 ».**

Arrêté du Préfet de l'Yonne du 21 décembre 2006 relatif à la lutte contre les bruits gênants pour le voisinage (n° DDASS/SE/2006/478 – Propriétés privées – art. 12).

• **Brûlage des déchets verts à l'air libre**

À cause des émissions de substances toxiques et parce qu'il contribue à la dégradation de la qualité de l'air, le brûlage des tontes de pelouses, tailles de haie, élagages, débroussaillages sont interdits toute l'année (les agriculteurs peuvent être autorisés par le Préfet par arrêté préfectoral). Ces déchets peuvent être compostés ou portés en déchetterie.

• **Un nouveau médecin à la Maison de santé à Vermenton**

Le Dr Ids van der Ploeg vient de s'installer à la Maison de santé de la Communauté de communes Chablis Villages et Terroirs (tél. 03.86.81.09.66). Ce sont donc deux médecins généralistes qui exerceront à Vermenton, après le départ le 30 juin du Dr Dominique Engelmann à qui nous souhaitons une bonne retraite. La commune de Vermenton est en relation avec un couple de médecins qui pourrait s'installer dans quelques mois.

• **La Région Bourgogne Franche-Comté aide au financement du permis de conduire**

Pour faciliter l'accès à l'autonomie par la mobilité et soutenir leur pouvoir d'achat, la Région apporte un financement d'une partie du permis B (500 €).

Cette aide concerne les jeunes bourguignons-francs-comtois :

- Âgés de 16 à 25 ans,
- Inscrits dans une auto-école bourguignonne ou franc-comtoise,
- Engagés dans un parcours professionnel (niveaux IV ou V) ou demandeur d'emploi (sous conditions),
- Rattachés au foyer fiscal parental (conditions de ressources financières) ou émancipés fiscalement (sans conditions).

Le dossier de demande d'aide régionale au permis est à constituer auprès de la mission locale de l'Auxerrois qui vous accompagnera jusqu'au dépôt du dossier (Le Phare – 8 rue Eugène Delacoix 89000 Auxerre, tél. 03 86 42 00 42, mél. milo.auxerre@milobfc.fr, référente : Brigitte Chaillet Nahan).

Calendrier

- Kermesse des écoles : dimanche 30 juin à partir de 10 heures à l'école de Bazarnes
- Spectacle des écoles : mardi 2 juillet à 18 heures à l'école d'Accolay
- Concert et barbecue des Potots d'Accolay : samedi 6 juillet à partir de 11 heures
- Fête communale de Cravant : samedi 6 et dimanche 7 juillet
- Yonne Tour Sports : jeudi 11 juillet à Cravant
- Vide grenier du comité des fêtes : dimanche 28 juillet à la halte nautique
- Trail des Amis d'Accolay : dimanche 18 août
- Fête communale :
 - samedi 24 août, retraite aux flambeaux suivie du feu d'artifice
 - dimanche 25 août, joutes traditionnelles sur la Cure
- Moules frites des Amis d'Accolay : samedi 7 septembre au camping